



PROCES VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Par convocations individuelles du 22 mai 2026, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHARMEIL, se sont réunis, le vendredi 5 juin 2026 à 18h30 en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Franck GONZALES Maire.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Présents :

M Jean-Paul DAPP, M Kevin DELON, Mme Julie DENAVE, M Thierry DURAND, Mme Brigitte FLANDIN, M Cyrille FOURNIER, Mme Annick GARDEUR, M Franck GONZALES, Mme Christina LE ROY, M Charles Etienne ROY, M Jean-Michel SAINT ANDRÉ, Mme Evelyne SROUSSI, Mme Mireille THERRIAUD.

Absent excusé : Mme BIGAT Sandrine pouvoir à Mme Annick GARDEUR, Mme Chantal MELIS.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M Jean-Michel SAINT ANDRÉ a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du 29 avril 2026,
- 2- Élection des délégués aux élections sénatoriales,
- 3- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2026

Monsieur le maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 transmis aux membres du conseil par voie dématérialisée. Celui-ci, est approuvé à l'unanimité.

2) ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur GONZALES rappelle qu'en application des articles L. 293 et R.131 à 148 du code électoral, et par décret n°2026-301 du 21 avril 2026 les conseils municipaux sont convoqués ce vendredi 5 juin pour élire leurs délégués aux élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre prochain.

Il précise que la commune doit désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants élus au scrutin secret majoritaire à 2 tours parmi les seuls membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Délibération n°1

<p style="text-align: center;">OBJET : ÉLECTION AU SCRUTIN MAJORITAIRE DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES (- 1 000 habitants).</p>

Vu le Code Électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, et la circulaire préfectorale n° 11/2026 du 7 mai 2026 prise pour sa mise en œuvre locale dans les communes de moins de 1 000 habitants,

Vu l'arrêté préfectoral n° 990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M Jean-Paul DÄPP, Mme Mireille THERRIAUD, M Kevin DELON et Mme Christina LE ROY.

La présidence du bureau est assurée par M Franck GONZALES Maire. Le secrétaire du bureau est M Jean-Michel SAINT ANDRÉ.

b) Élection des délégués

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Les candidatures enregistrées pour les délégués titulaires sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| - Mme Julie DENAVE, | - Mme Christina LE ROY, |
| - M Thierry DURAND, | - M Charles Etienne ROY, |
| - M Cyrille FOURNIER, | - Mme Evelyne SROUSSI, |

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Julie DENAVE 11 voix
- M Thierry DURAND 3 voix
- M Cyrille FOURNIER 11 voix
- Mme Christina LE ROY 3 voix
- M Charles Etienne ROY 11 voix
- Mme Evelyne SROUSSI 3 voix

M Cyrille FOURNIER, M Charles Etienne ROY, Mme Julie DENAVE, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.
--

Les candidatures enregistrées pour les délégués suppléants sont les suivantes :

- Mme Sandrine BIGAT,
- M Kevin DELON,
- M Thierry DURAND,
- Mme Annick GARDEUR,
- Mme Christina LE ROY,
- Mme Evelyne SROUSSI,

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Sandrine BIGAT 11 voix
- M Kevin DELON 11 voix
- M Thierry DURAND 3 voix
- Mme Annick GARDEUR 11 voix
- Mme Christina LE ROY 3 voix
- Mme Evelyne SROUSSI 3 voix

Mme Annick GARDEUR, Mme Sandrine BIGAT, M Kevin DELON, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.
--

3) **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

Monsieur GONZALES rappelle que le maire détient seul la compétence des inscriptions et radiations sur les listes électorales

Toutefois un contrôle des décisions du maire est effectué à posteriori par la commission de contrôle des listes électorales. Quelle que soit la taille de la commune la composition de la commission dépend désormais du nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal soit pour Charmeil trois conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire et deux conseillers municipaux appartenant à la liste minoritaire.

Il est donc fait appel à candidature.

Pour la liste « Toujours Charmeil » Mme Sandrine BIGAT, Mme Brigitte FLANDIN et M Kevin DELON se portent candidats.

Pour la liste « Charmeil l'avenir qui nous unit » M Thierry DURAND et Mme Christina LE ROY se portent candidats.

Délibération n°2

<p style="text-align: center;"><u>OBJET</u> : RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES.</p>
--

Le maire détient la compétence des inscriptions et radiations sur les listes électorales. Toutefois un contrôle des décisions du maire est effectué à posteriori.

Dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratif préalable obligatoire (RAPO) prévus au III de l'article L.18 du code électoral et s'assure de la régularité de la liste électorale. Elle se réunit au moins une fois par an, et entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour précédant un scrutin ou sur saisie d'un RAPO.

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 et le décret n°2026-8 du 8 janvier 2026 ont harmonisé la composition des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L.19 du code électoral. Ainsi, quelle que soit la taille de la commune la composition de la commission dépend désormais du nombre de listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal.

Pour Charmeil, compte tenu que deux listes siègent au conseil municipal la commission est composée de cinq membres : trois conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire et deux conseillers municipaux appartenant à la liste minoritaire.

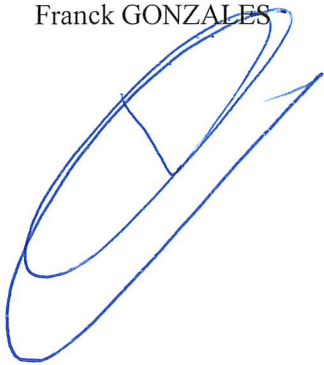
Vu le Code Électoral et notamment ses articles L.19 et R.7,

Le conseil municipal, **prend acte** de la composition de la commission de contrôle des listes électorales annexée à la présente délibération.

Dit que la présente liste sera transmise à M le Préfet qui nommera les membres par arrêté préfectoral pour une durée de six ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 02.

Le Maire,
Franck GONZALES



La secrétaire de séance,
Jean-Michel SAINT ANDRÉ



Annexe 1

Préfecture de l'Allier

Répertoire électoral unique : membres de la commission de contrôle

COMMUNE : CHARMIEL

#	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Profession	Courriel (Facultatif)	Liste à laquelle appartient le conseil municipal (Commune de - 1000hab)
1	Titulaire	BIGAT	Sandrine	05/02/1970	Bourgoin-Jallieu (36)	4 Lotissement de l'amitié		Toujours Charmiel
	Suppléant	DENAVE	Julie	11/02/1986	Saint Etienne (42)	28 Rue Apollinaire		Toujours Charmiel
2	Titulaire	FLANDIN	Brigitte	12/12/1958	Clermont-ferrand (63)	13 Impasse Des Charmes		Toujours Charmiel
	Suppléant	ROY	Charles-Etienne	11/08/1979	Troyes (10)	12 Rue du Château	Retraitée	Toujours Charmiel
3	Titulaire	DELON	Kevin	29/05/1991	Brive La Gaillarde (19)	75 Rue de la Croix Saint Flacre		Toujours Charmiel
	Suppléant	TERRIAUD	Mireille	05/05/1952	Châtel-Montagne (03)	41 route de Saint pourcain	Retraitée	Toujours Charmiel
4	Titulaire	DURAND	Thierry	04/03/1984	Vichy (03)	18bis Impasse Du Bois Monet		Charmiel l'avenir qui nous unit
	Suppléant	LE ROY	Christina	03/04/1986	Vichy (03)	18 Impasse Du Bois Monet	Responsable de gestion	Charmiel l'avenir qui nous unit
1	Titulaire							
	Suppléant							
1	Titulaire							
	Suppléant							

